



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

رابطة كرة القدم لولاية ميلانة

LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE MILA

جريدة رسمية
BULLETIN OFFICIEL



N° 10

du 30-04-2019

ينبغي لكل الفرق أن تأخذ هذه الجريدة الرسمية كل التقارير الخاصة أو الأوامر العامة التي تستعيد منها هاته التقارير يمكن أن توجه إليها عن طريق البريد أن دعت الضرورة لذلك

Les clubs doivent puiser dans le bulletin Officiel Toutes les décisions particulières, ou d'ordre général, qui peuvent les intéresser, ces décisions ne leur seront communiquées par lettre qu'en cas de nécessité absolue.

Siège : Cité des 500 logts Adresse : B.P 160 Mila

Téléphone : 031-47-39-60 Fax : 031-47-39-58

Site Internet : www.ligue footwmila.dz

REUNION DU BUREAU DE LIGUE
BULLETIN OFFICIEL N° 10
Mardi 30 Avril 2019

Membres Présents Mrs		
-BENKHOUROU	Djamel	Président
-ZOUAGHI	Youcef	S/G
-BENCHIHEUB	Bouba	DAF
-BOUGHACHA	Mohamed	Médecin
-KHALFATNI	Abdelaziz	Membre
-BOUKHIT	Hemza	Membre
-BELILET	Omar	Membre
-ABDELI	Achour	Membre
Membre Absent non excusé Mr		
-BOUMELIT	Djamel Eddine	Membre
Membre Absent excusé Mr		
-BENZERAFA	Med CHERIF	D.T.W

La séance ouverte à 10H00 par Monsieur, **BENKHOUROU Djamel**, Président de la ligue qui souhaite la bienvenue aux membres présents, il passe la parole au Secrétaire General pour la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1- LECTURE DU COURRIER
- 2- TRAVAUX DES COMMISSIONS
- 3- QUESTIONS DIVERSES

1) LECTURE DU COURRIER

COURRIER F.A.F :

-Fax Invitation au président à l'assemblée Générale Ordinaire de la F.A.F le jeudi 02 Mai 2019 au CTN de Sidi Moussa AlgerT/Président

COURRIER L.R.F.Cne

-Fax invitation au président à une réunion pour la Remise des Bilans Moral et Financier de la F.A.F le Dimanche 21-04-2019.....Président

-Fax A/S CHAMPIONNAT inter sélection U-14 et U-15.....T/CTW

-Fax A/S Examen Pré-RégionalT/CWA

-Fax Invitation président de ligue à la réunion du 05-05-2019.....T/Président

COURRIER D.J.S.Mila

-fax invitation au président à une réunion de travail le 17-04-2019.....N/Fait

-Lettre A/S Programme d'activités sportives pour le mois de ramadanP/N

-Lettre A/S liste des médicaments interdits par la loi sur le contrôle antidopageVu

-Lettre Service de sécurité de Mila rapport rencontre EST – AFM (S)Vu

COURRIER CLUBS

-Lettre du club A.F.Mila Rapport sur le déroulement de la rencontre EST – AFM (S) du 20-04-2019 à TélégmaT/COS

-Lettre du club C.R.Z A/S SanctionT/C.D

-Fax NOSB Demande changement programmationT/COS

-Lettre U.S.B.G/fb rapport rencontre W.R.M - U.S.B.G/fb (S).....T/CWA

-Lettre du club C.R.Z A/S sanction JoueurT/C.D

-Lettre C.R.Z A/S Arbitrage Rencontre CRZ – RAA JeunesT/CWA

-Lettre A.F.M A/S Service d'ordre rencontre EST – AFM (S) pour le 20-04-2019 à TélégmaN/fait

-Fax E.S.T rapport A/S rencontre EST – AFM du 20-04-2019.....T/COS

COURRIER DIVERS

- Lettre de Mr, CHEBBAT Yahia Demande Indisponibilité T/CWA
- Lettre de l'Arbitre BOUHENNACHE Younes demande indisponibilitéT/CWA
- Lettre de l'arbitre de réintégration à l'arbitrageT/CWA
- Lettre De l'arbitre BOUCHENAK Bille rapport rencontre WRM – USBG/fbT/CWA
- Lettre de Mr, BENZERFA Med Cherif demande congéT/Président
- Lettre de l'arbire CHOUARFA RapportT/C.W.A
- Lettre de La DRAG demande désignation Trio d'arbitreT/CWA

3)-TRAVAUX DES COMMISSIONS

- Tour à tour chaque président rend compte des travaux de sa commission.

-C. O. S /- - Etude des affaires

-C. D /- - Etude des affaires

-C. .W. A /- - Le président de la C.W.A rend compte sur les travaux de la Commission

-C. .T. W /- - Organisation 02 plateaux pour la catégorie U-13
- Regroupement championnat Inter-wilaya (sélection U-14 et U-15)..

3)-QUESTIONS DIVERS

-Plusieurs points ont été discutés :

- Le Bureau de ligue a examiné et pris des décisions relatives à la gestion administrative et financière de la ligue.

Le président
BENKHROUROU DJAMEL

le secrétaire Général
Y. Zouaghi

COMMISSION DE DISCIPLINE
LUNDI 01 AVRIL 2019

Membres Présents : Mr,.....

BOUHBILA Mohamed
HIOUR Abdelouahab



RECTIFICATIF REPRISE AFFAIRE 268 RENCONTRE WRM – HBAR (U17) DU 25-03-2019

-Vu le rapport de l'arbitre qui signale la tentative d'agression envers l'arbitre **au lieu de Agression** par le joueur BOUHROUD HAMZA LC 4300701 (HBAR)

- La CD décide 06 mois de suspension pour le joueur BOUHROUD HAMZA + une amende de 5000 DA payable avant le 01/05/2019 art 102. Au lieu d'une année.

AFFAIRE N° 271 /- RENCONTRE USSM –CRZ (S) DU 30-03-2019

-BECHKIT ISLEM LC 4301323 (USSM) Avertissement
-KIAS KHIREDDINE LC 4301328 (USSM) Avertissement
-BANASKEUR IMAD LC 4301322 (USSM) Avertissement

AFFAIRE N° 272 /- RENCONTRE HBAR – USBG (S) DU 30-03-2019

-BOUKRIKA ABDERRAOUF LC 4300720 (HBAR) Avertissement
-MERRAD ZOHEIR LC 4300828 (USBG) Avertissement

AFFAIRE N° 273 /- RENCONTRE JST – JSBT (S) DU 30-03-2019

- Une amende de 5000.00 D.A est infligée au club J.S.T pour Absence de l'entraîneur de l'équipe du JST payable avant le 01/05/2019

AFFAIRE N° 274 /- RENCONTRE ABABA -EST (S) DU 30-03-2019

-CHERIET RAOUF LC 4301212 (ABABA) 04 Match de suspension ferme pour insulte envers arbitre assistant + une amende de **5000 DA** payable avant le 01/05/2019

- KADERI MAHFOUD LC 4301226 (ABABA) Avertissement
-LEMIZ KHIERRDINE LC 4301208 (ABABA) Avertissement
-GUERCHOUCHE ABDELKADER LC 4301024 (EST) Avertissement

AFFAIRE N° 275 /- RENCONTRE RAA -AFM (U17) DU 31-03-2019

-une amende de **5000 DA** est infligée au club AFM pour absence de l'entraîneur payable avant le 30/04/2019.

AFFAIRE N° 276 /- RENCONTRE NOSB - ABABA (U17) DU 31-03-2019

-ATALAH A/AZIZ LC 4300116 (NOSB) Avertissement

AFFAIRE N° 277 /- RENCONTRE USBG -USSM (U17) DU 31-03-2019

-une amende de **5000 DA** est infligée aux deux clubs USBG/USSM pour absence de l'entraîneur payable avant le 30/04/2019

AFFAIRE N° 278 /- RENCONTRE JST- USSM (U17) DU 27-03-2019

-BOUDRAA WAIL LC 4301517 (JST) 02 matchs ferme pour insulte envers coéquipier plus une amende de 1500 DA Payable avant le 31/04/2019.

-ZEMOUDJ AYMEN LC 4301519 (JST) 02 matchs ferme de suspension pour échange de coup envers adversaire..
-CHIKHA YOUNES LC 4301505 (JST) 02 matchs ferme de suspension pour échange de coup envers adversaire plus une amende de 1500 DA payable avant le 30/04/2019.

-AISSOUS ZIYAD LC 4301306 (USSM) 02 matchs ferme de suspension pour échange de coup envers adversaire plus une amende de 1500 DA payable avant le 30/04/2019

-BETIT NIZZAR LC 4301501 (JST) Avertissement
-GUENDOZ YASSER LC 4301507 (JST) Avertissement
-ZOUAGHI MOUATEZ LC 4301307 (USSM) Avertissement
-ZOUAGHI SID AHMED LC 4301321 (USSM) Avertissement

-une amende de **1000 DA** est infligée au club JST pour conduite incorrect payable avant le 30/04/2019.

-une amende de **5000 DA** est infligée au club JST pour absence de l'entraîneur payable avant le 30/04/2019

AFFAIRE N° 279 /- RENCONTRE AFM -USBG (U17) DU 28-03-2019

-BOUABDELLAH SOHEIB LC 4300817 (USBG) 01 Match de suspension ferme pour faute grave .

-FERRADJI AYOUB LC 4300324 (AFM) Avertissement

AFFAIRE N° 280 /- RENCONTRE CRZ –RAA (U15) DU 28-03-2019

-LEMZERI AKRAM LC 4300607 (CRZ) 01 Match de suspension ferme pour contestation de décision plus une amende de **1000 DA** payable avant le 30/04/2019.

-BOUREZAK MOUKHTAR LC 4300604 (CRZ) 02 matchs de suspension ferme pour jeu brutal.

-CHERIER ISLAM LC 4300606 (CRZ) 01 Match de suspension ferme pour contestation de décision plus une amende de **1000 DA** payable avant le 30/04/2019.

-BOUABDELLAH KOUSSAI LC 4300504 (RAA) 02 matchs de suspension ferme pour jeu brutal.

AFFAIRE N° 281 /- RENCONTRE CRZ –RAA (U19) DU 28-03-2019

- CHERIER LOKMANE LC 4300604 (CRZ) Avertissement
- MOKHNACHE RABAH LC 4300619 (CRZ) Avertissement
- KEBBACHE Anis LC 4300505 (RAA) Avertissement
- BOUCHEBOURA FAROUK S/G (CRZ) 02 Mois de suspension ferme pour menace verbal envers officiel plus une amende de **10.000 DA** payable avant le 30/04/2019.
- BOULAICHE MOULOUD Trésorerie (CRZ) 02 Mois de suspension ferme pour menace verbal envers officiel plus une amende de **10.000 DA** payable avant le 30/04/2019

AFFAIRE N° 282 /- RENCONTRE EST -ABABA (U17) DU 28-03-2019

- GHABA ATAF LC 4301201 (ABABA) Avertissement
- ABDELAZIZ HICHEM LC 4301022 (EST) Avertissement
- OUCHEKOUN NOUFAL LC 4301017 (EST) Avertissement

AFFAIRE N° 283 /- RENCONTRE USZ -ABABA (U19) DU 27-03-2019

- BOUKEZOULA AYMENE LC 4300903 (USZ) 02 matchs de suspension ferme pour jeu brutal.
- BOULAADJOUL AYMEN LC 4300203 (NRBG) 02 matchs de suspension ferme pour jeu brutal.

AFFAIRE N° 284 /- RENCONTRE EST – ABABA (U15) DU 28-03-2019

- BENZERARI YOUNES LC 4301028 (EST) Avertissement
- KOLI BILEL LC 4301014 (EST) Avertissement
- KENTAS AYMEN LC 4301207 (ABABA) Avertissement
- SOUABAA S/EDDINE LC 4301207 (ABABA) Avertissement

AFFAIRE N° 285 /- RENCONTRE RAA-AFM (S) DU 30-03-2019

- BOULEMDAIS ALI LC 4300325 (AFM) 03 Matches de suspension ferme pour agression envers coéquipier plus une amende de **1500 DA** payable avant le 30/04/2019.
- BOUFES ZAKARIA LC 4300524 (RAA) Avertissement
- KHALAF ALI LC 4300507 (RAA) Avertissement
- BELGHERZ ZINEDDINE LC 4300505 (RAA) Avertissement

AFFAIRE N° 286 /- RENCONTRE EST –HBAR (S) DU 23-03-2019

- Après audition des officiels arbitres et délégué
- Après audition du président du club EST Mr ZERZOUR Ali se dernier se trouve à mainte reprise sur le terrain malgré qu'il est sous le coup d'une suspension.

Par ces motifs la C.D décide :

- 03 mois de suspension + la sanction initiale de 06 mois affaire N° 132 (réunion du 07-01-2019 rencontre EST – JSBT) du 05-01-2019° plus une amende de **5000.00** D.A payable avant le 01-05-2019.

COMMISSION DE DISCIPLINE
Mercredi 03 AVRIL 2019

Membres Présents : Mr,..... **BOURZAMA** **Mohamed**
BOUHBILA **Mohamed**
HIOUR **Abdelouahab**



AFFAIRE N° 287 / RENCONTRE CRZ – WRM (S) DU 02/04-2019

- BOUFENGHOUR MED LC 4300627 (CRZ) Avertissement
- BENTOUNSI HAMZA LC 4300427 (WRM) Avertissement

AFFAIRE N° 289 /- RENCONTRE RAA – USSM (S) DU 03/04-2019

- BENASKEUR IMAD LC 4301322 (USSM) Avertissement

AFFAIRE N° 290 /- RENCONTRE JSBT -EST (S) DU 03-04-2019

- BECHAR CHARAFEDDINE LC 4301106 (JSBT) 03 Matches de suspension ferme pour agression envers adversaire plus une amende de **1500 DA** payable avant le 02/05/2019.
- AOUADJ A/RAOUF LC 4301027 (EST) 03 Matches de suspension ferme pour agression envers adversaire plus une amende de **1500 DA** payable avant le 02/05/2019
- DIB MED LC 4301012 (EST) Avertissement
- BOUSSEDJRA SOHEIB LC 4301005 (EST) Avertissement
- GHORAB A/NACER LC 4301130 (JSBT) Avertissement
- DERRADJ HAMOU LC 4301123 (JSBT) Avertissement

AFFAIRE N° 291 /- RENCONTRE AFM –NRBG (S) DU 02-04-2019

- LAOUAR AMMAR LC 4300319 (AFM) 02 Matches de suspension ferme pour échange de coupe plus une amende de **1500 DA** payable avant le 02/05/2019.
- GUELOUT RIAD LC 4300211 (NRBG) 02 Matches de suspension ferme pour échange de coupe plus une amende de **1500 DA** payable avant le 02/05/2019
- KRAM ZINEDDINE LC 4300216 (NRBG) Avertissement
- ZOUAGHJI SALAH LC 4300308 (AFM) Avertissement
- BENSALAH A/RAOUF LC 4300303 (AFM) Avertissement

AFFAIRE N° 292 /- RENCONTRE NRBG – CRZ (U17) DU 01-04-2019.....(Jeunes)

- CHAKER ANIS LC 4300208 (NRBG) Avertissement
- BOUKHALFA AHMED LC 4300201 (NRBG) Avertissement
- BELOUDINI AYOUB LC 4300615 (CRZ) Avertissement
- LEKENOUCHI FAYCEL LC 4300623 (CRZ) Avertissement

AFFAIRE N° 293 /- RENCONTRE CSFBB –JSBT (U17) DU 27-03-2019.....(Jeunes)

- SAIFI SIFEDDINE LC 4301104 (JSBT) Avertissement
- BENKHELIFA OUSSAMA LC 4301823 (CSFBB) Avertissement

AFFAIRE N° 294 /- RENCONTRE JSBT –CSFBB (U19) DU 27-03-2019.....(Jeunes)

- HADJ AZZAM AYMEN LC 4301127 (JSBT) Avertissement
- BOUZID ZOHIR LC 4301114 (JSBT) Avertissement
- BENKHELIFA KHIREDDINE LC 4301806 (CSFBB) Avertissement
- GUENIFI ALI LC 4301811 (CSFBB) Avertissement
- DJAKHRAB A/RAHMANE LC 4301814 (CSFBB) Avertissement

COMMISSION DE DISCIPLINE
Lundi 08 AVRIL 2019

Membres Présents : Mr,..... **BOURZAMA** **Mohamed**
BOUHBILA **Mohamed**
HIOUR **Abdelouahab**



REPRISE AFFAIRE N° 291 /- RECTIFICATIF RENCONTRE AFM –NRBG (S) DU 02-04-2019

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'agression au lieu de échanges de coups
- LAOUAR AMMAR LC 4300319 (AFM) **03 Matches de suspension ferme** pour Agression envers adversaire plus une amende de **1500 DA** payable avant le 02/05/2019. **Au lieu de 02 matchs fermes.**
- GUELOUT RIAD LC 4300211 (NRBG) **03 Matches de suspension ferme** pour Agression envers adversaire plus une amende de **1500 DA** payable avant le 02/05/2019 au lieu de **02 Matchs fermes.**
- KRAM ZINEDDINE LC 4300216 (NRBG) Avertissement.
- ZOUAGHJI SALAH LC 4300308 (AFM) Avertissement.
- BENSALAH A/RAOUF LC 4300303 (AFM) Avertissement.

AFFAIRE N° 295 /- RENCONTRE U.S.B.G - U.S.Z (S) DU 03-04-2019

- HAMMA Mohamed LC 4300804 (USBG/fb) Avertissement.
- CHAHANE Djaber LC 4300821 (USBG/Fb) Avertissement.
- BELHENNACHE Hamza LC 4300906 (USZ) Avertissement.
- BOULAADJINE Aymene LC 4300901 (USZ) Avertissement.
- BOULEMZAOUED Salim Président du club U.S.Z Six (06) Mois de suspension ferme pour insultes envers officiel plus une amende de 5.000.00 D.A payable avant le 07-05-2019.
- Une amende de 5.000.00 D.A est infligée au club U.S.Z pour absence de l'entraîneur payable avant le 07-05-2019.

AFFAIRE N° 296 /- RENCONTRE E.S.T - M.B.A (S) DU 06-04-2019

- AHMED YAHIA Houssein Eddine LC 4301413 (MBA) Avertissement.
- ROUAG Anouar LC 4301411 (MBA) Avertissement.
- Une amende de 5.000.00 D.A est infligée au club M.B.A pour absence de l'entraîneur payable avant le 07-05-2019.

AFFAIRE N° 297 /- RENCONTRE N.R.B.G - C.R.Z (S) DU 06-04-2019

- KRAM Zine Eddine LC 4300216 (NRBG) Avertissement.
- Une amende de 5.000.00 D.A est infligée au club N.R.B.G pour absence de l'entraîneur payable avant le 07-05-2019

AFFAIRE N° 298 /- RENCONTRE U.S.S.M – N.O.S.B (S) DU 06-04-2019

- BENASKEUR Aïmed LC 4301322 (USSM) Avertissement .
- KHACHMOUNE Alaeddine LC 4300114 (NOSB) Avertissement.

AFFAIRE N° 299 /- RENCONTRE U.S.B.G - W.R.M (S) DU 06-04-2019

- BENABDELLAH Chiheb LC 4300814 (USBG) Avertissement .

AFFAIRE N° 300 /- RENCONTRE N.R.B.G/fb – C.R.Z (U19) DU 01-04-2019

- BENCHELLI DIA EDDINE LC 4300201 (NRBG) Avertissement
- CHERIERE Lokmane LC 4300604 (C.R.Z) 01 Match ferme pour contestation de décision plus une amende de 1000.00 D.A payable avant le 07-05-2019.
- DEBBAHI Salah Eddine LC 4300615 (CRZ) 01 Match ferme pour contestation de décision plus une amende de 1000.00 D.A Payable avant le 07-05-2019..
- BOUKEZOULA Noufel LC 4300617 (CRZ) Avertissement.
- Une amende de 5000.00 D.A est infligée aux deux clubs NRBG et CRZ pour absence de l'entraîneur payable avant le 07-05-2019.

AFFAIRE N° 301 /- RENCONTRE CSFBB – DSBT (U15) DU 04-04-2019

- GUERNOUNA HOUSSEM LC 4302105 (DSBT) Avertissement.
- BENMESSAOUD IKBAL LC 4302112 (DSBT) Avertissement.
- Une amende de 5.000.00 D.A est infligée au club DSBT pour absence de l'entraîneur payable avant le 07/05/2019.

AFFAIRE N° 302 /- RENCONTRE USZ – WRM (U17) DU 04-04-2019

- RAHAL ISLAM LC 4300914 (USZ) 02 Matches de suspension ferme pour insulte envers adversaire plus une amende de 1500 DA payable avant le 07/05/2019
- KHAAL ANIS LC 4300911 (USZ) Avertissement.
- BOUYEDAINA ADEM LC 4300422 (WRM) Avertissement.
- LEKENOUCHE ADEM LC 4300421 (WRM) Avertissement.
- BENLACHEHAB WASSIM LC 4300406 (WRM) Avertissement.

AFFAIRE N° 303 /- RENCONTRE USSM -RAA (U17) DU 03-04-2019

- Une amende de **5.000.00 D.A** est infligée au club U.S.S.M pour absence de l'entraîneur payable avant le 07/05/2019.

AFFAIRE N° 304 /- RENCONTRE AFM - NRBG (U15) DU 04-04-2019

- LEMEURES SALAH LC 430201 (NRBG) un match de suspension ferme pour cumul de cartons.
- BOUCHEBOURA WAIL LC 4300310 (AFM) Avertissement.
- Une amende de 5.000.00 D.A est infligée au club A.F.M pour absence de l'entraîneur payable avant le 07/05/2019.

AFFAIRE N° 305 /- RENCONTRE AFM – NRBG (U17) DU 04-04-2019

- Une amende de 5.000.00 D.A est infligée aux deux clubs A.F.M+ NRBG pour absence de l'entraîneur payable avant le 07/05/2019.

COMMISSION DE DISCIPLINE
MERCREDI 10 AVRIL 2019

Membres Présents : Mr,.....

BOURZAMA	Mohamed
BOUHBILA	Mohamed
HIOUR	Abdelouahab

AFFAIRE N° 305 /- RENCONTRE HBAR – AFM (S) DU 09-04-2019

- SEKFALI MEROUANE LC 4300718 (HBAR) Avertissement.
- BELKESEUR YOUNES LC 4300703 (HBAR) Avertissement.
- SIFI MED AMINE LC 4300709 (HBAR) Avertissement.

COMMISSION DE DISCIPLINE
LUNDI 15 AVRIL 2019

Membres Présents : Mr,.....

BOURZAMA	Mohamed
BOUHBILA	Mohamed
HIOUR	Abdelouahab



AFFAIRE N° 306 /- RENCONTRE U.S.B.G/fb – N.R.B.G/fb (S) DU 11-04-2019

- BOUROUAYEH ABDERRAHIM LC 4300806 (USBG) Avertissement.
- MERRAD ZOHEIR LC 4300828 (USBG) Avertissement.
- BOUSKEK ILYES LC 4300204 (NRBG) Avertissement.
- FERKHI FARES LC 4300218 (NRBG) Avertissement.

AFFAIRE N° 307 /- RENCONTRE RAA -USZ (S) DU 13-04-2019

- KHELLEF ALI LC 4300507 (RAA) un match ferme pour contestation de décision plus une amende de **1000** DA payable avant le 14/05/2019.
- BOUFES NABIL LC 4300521 (RAA) Avertissement.
- BOULOUEDNINE KHIREDINE LC 4300523 (RAA) Avertissement.
- BIBET AYOUB LC 4300926 (USZ) Avertissement.
- ASKRI ABDEKADER LC 4300911 (USZ) Avertissement.

AFFAIRE N° 308 /- RENCONTRE WRM – CRZ (U15) DU 13-04-2019

- BOUSSOUF IAD LC 4300402 (WRM) Avertissement

AFFAIRE N° 309 /- RENCONTRE WRM – CRZ (U17) DU 13-04-2019

- BELECHHEB WASSIM LC 4300406 (WRM) Avertissement.
- HAFSI ABDELBASSET LC 4300405 (WRM) Avertissement.
- BOUNAMOUS MAHDI LC 4300412 (WRM) Avertissement.
- LOUCIF BADIS LC 4300611 (CRZ) Avertissement

AFFAIRE N° 310 /- RENCONTRE RAA –USBG (U19) DU 13-04-2019

- SAYOUD RABAH LC 4300504 (RAA) Avertissement.
- MEGHICHE SAMI LC 4300816 (USBG) Avertissement.

AFFAIRE N° 311 /- RENCONTRE WRM –CRZ (U19) DU 13-04-2019

- HARATI AYOUB LC 4300404 (WRM) Avertissement.
- MERIKHI SAADI EDDINE LC 4300605 (CRZ) Avertissement.

AFFAIRE N° 312 /- RENCONTRE ESSDG –NOSB (U15) DU 11-04-2019

- BENDALI AMIR LC 4301716 (ESSDG) Avertissement.
- BOUTAGHANE WALAEDDINE LC 4300109 (NOSB) Avertissement.

AFFAIRE N° 313 /- RENCONTRE HBAR - AFM (U19) DU 12-04-2019

- DIFI LOTFI LC 4300326 (AFM) 02 deux matchs fermes pour comportement anti sportif propos grossier envers officiel plus une amende de **7000 DA** payable avant le 14/05/2019 (ART 100 RG jeunes)
- KHALLAF YASSER LC 4300318 (AFM) 02 deux matchs ferme pour comportement anti sportif propos grossier envers Arbitre plus une amende de **7000 DA** payable avant le 14/05/2019 (ART 100 RG jeunes)
- ALIOUA AISSA LC 4300705 (HBAR) 02 deux matchs fermes pour comportement anti sportif propos Injurieux grossier envers arbitre plus une amende de **7000 DA** payable avant le 14/05/2019 (ART 100 RG jeunes)
- TENIBA AYOUB LC 4300707 (HBAR) 02 deux matchs ferme pour comportement anti sportif propos grossier envers arbitre plus une amende de **7000 DA** payable avant le 15/05/2019 (ART 100 RG jeunes)

COMMISSION DE DISCIPLINE
LUNDI 29 AVRIL 2019

Membres Présents : Mr,.....

BOURZAMA	Mohamed
BOUHBILA	Mohamed
HIOUR	Abdelouahab



AFFAIRE N° 314 /- RENCONTRE A.B.A.B.A – C.R.Z (S) DU 20-04-2019

- CHERIET Iheb LC 430224 (ABABA) Avertissement.
- RAHAL Diaa Eddine LC 4300611 (ABABA) Avertissement.

AFFAIRE N° 315 /- RENCONTRE HBAR – MBA (S) DU 20-04-2019

- Une amende de 5000.00 D.A est infligée au club M.B.A pour l'absence de l'entraîneur payable avant le 21-05-2019

AFFAIRE N° 316 /- RENCONTRE E.S.T – A.F.M (S) DU 20-04-2019

- BOUSSBAA Zakaria LC 430327 (AFM) Avertissement.
- BOULAZREG Rachid LC 4301018 (EST) Avertissement.
- SOUFI Walid LC 4301002 (EST) Avertissement

- Vu le rapport de l'arbitre qui signale la mauvaise organisation avant, pendant et après la rencontre
- Utilisation des fumigènes.
- Par ces motifs la commission décide :
- Une amende de 5000.00 D.A pour le club (E.S.T) pour mauvaise organisation (Récidiviste) payable avant le 28-05-2019.
- 02 Matches de suspension du terrain à Huis clos.
- Une amende de 5000.00 D.A est infligée au club E.S.T pour utilisation des fumigènes payable avant le 28-05-2019.

AFFAIRE N° 317 /- BIEN LIRE

- Vu le rapport du président de la ligue.
- En date du 17 Avril 2019 le président du club (E.S.T) Mr, **ZERZOUR Ali** s'est présentée à la ligue pour demander le changement de la programmation de la rencontre EST – AFM programmer LE 23-04-2019 , et sous le refus du président de la ligue celui-ci apporte outrage a sa personne malgré qui se trouve sous la pêne d'une sanction de 06 mois ferme de toutes fonction (Affaire N° 132 C.D).
- Et après le comportement irresponsable vis avis d'un officiel de la ligue par ces motifs la Commission Décide :
- Une suspension de (02) Deux Ans ferme de toute fonction officielle plus une amende de 20.000.00 D.A payable avant le 28-05-2019. (Article 126 des R.G de la F.A.F).

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU Lundi 01 Avril 2019

MEMBRES PRESENTS : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
BOUGUESSA Allaoua

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE DES AFFAIRES
- 03)-PROGRAMMATION CHAMPIONNAT HONNEUR ET JEUNES

1)-**COURRIER**

- La Commission a pris connaissance du courrier arrivée.

2)- **ETUDE DES AFFAIRES.**

AFFAIRE N° 44 /- Rencontre U.S.Z – N.O.S.B (S) du 30-03-2019.

- Non déroulement de la rencontre.
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'équipe de l'U.S.Z (S) qui s'est présentée avec un effectif de moins de (11) joueurs sur le terrain.
- Attendu que la rencontre a été programmée le 30-03-2019 à 14H30.
- . -Vu l'article 57 des R.G de la F.A.F .
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club U.S.Z (S) et en attribue le gain de match à l'équipe (S) du club N.O.S.B par le score de 03 Buts à 00
- Défalcation de 06 points à l'équipe U.S.Z (S)
- Une amende de **5.000.00** D.A est infligée au club U.S.Z payable avant 30-04-2019

AFFAIRE N° 45 /- Rencontre MBA - N.O.S.B (U-19) du 27-03-2019.

- Non déroulement de la rencontre.
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe M.B.A (U-19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le 27-03-2019
- Attendu que l'équipe M.B.A n'a fourni aucune pièce justificative de son absence
- . -Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club M.B.A (U-19) et en attribue le gain de match à l'équipe (U-19) du club N.O.S.B par le score de 03 Buts à 00
- Une amende de **15.000.00** D.A est infligée au club M.B.A payable avant 30-04-2019

AFFAIRE N° 46 /- Rencontre I.R.C.M – A.B.A.B.A (U-15) du 27-03-2019.

- Non déroulement de la rencontre.
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite occupation de terrain de Mila
- Attendu que la rencontre a été programmée le 27-03-2019 à Mila
- Par ces motifs la C.O.S décide match à reprogrammer.

AFFAIRE N° 47 /- Rencontre J.S.T – U.S.S.M (U-15) du 23-03-2019.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale l'absence de l'ambulance après une attente réglementaire.
- Attendu que la rencontre a été programmée à Tiberquent Mila le 23-03-2019
- Vu l'article 14 des R.G de la F.A.F (Jeunes)
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu au club J.S.T (U-15) par le score de 03 Buts à 00.
- Et en attribue le gain de match à l'équipe (U15) U.S.S.M.
- Une amende de **5000.00** D.A est infligée au club J.S.T payable avant 30-04-2019.

AFFAIRE N° 48 /- Rencontre D.S.B.T - MBA (U-15) du 30-03-2019.

-Non déroulement de la rencontre.

-Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe **M.B.A** (U-15) sur le lieu de la rencontre

-Attendu que la rencontre a été programmée le 30-03-2019

-Attendu que l'équipe **M.B.A** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence

. -Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.

-Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club M.B.A (U-15) et en attribue le gain de match à l'équipe (U-15) du club D.S.B.T par le score de 03 Buts à 00

-Une amende de 15.000.00 D.A est infligée au club M.B.A payable avant 30-04-2019

AFFAIRE N° 49 /- Rencontre JSAM – JSBT (U-17) du 31-03-2019.

-Non déroulement de la rencontre.

-Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe **J.S.B.T** (U-17) sur le lieu de la rencontre

-Attendu que la rencontre a été programmée le 31-03-2019

-Attendu que l'équipe **J.S.B.T** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence

. -Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.

-Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club J.S.B.T (U-17) et en attribue le gain de match à l'équipe (U-17) du club J.S.A.M par le score de 03 Buts à 00

-Une amende de 15.000.00 D.A est infligée au club J.S.B.T payable avant 30-04-2019

AFFAIRE N° 50 /- Rencontres J.S.T – W.R.M (U-17 U-19) du 31-03-2019.

-Non déroulement des rencontres

-Vu les feuilles de matchs et les rapports des arbitres ou ils signalent le non déroulement des rencontres suite à l'absence de l'équipe **J.S.T** en catégories (U-17 U19).

-Attendu que ces rencontres ont été programmées le 31-03-2019 à Tiberguent

-Attendu que l'équipe **J.S.T** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence

-Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.

-Par ces motifs la C.O.S décide matchs perdus par pénalité au club J.S.T (U-17 et U-19) et en attribue les gains des matchs à l'équipe (U-17 et U-19) W.R.M par le score de 03 Buts à 00

-Une amende de 30.000.00 D.A est infligée au club W.R.M (15.000.00 D.A) par chaque catégorie payable avant 30-03-2019

AFFAIRE N° 51 /- Rencontre J.S.T - U.S.S.M (U-19) du 27-03-2019.

-Non déroulement de la rencontre.

-Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe **J.S.T** (U-19) sur le lieu de la rencontre

-Attendu que la rencontre a été programmée le 27-03-2019

-Attendu que l'équipe **J.S.T** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence

. -Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.

-Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club J.S.T (U-19) et en attribue le gain de match à l'équipe (U-19) du club U.S.S.M par le score de 03 Buts à 00

-Une amende de 15.000.00 D.A est infligée au club J.S.T payable avant 30-04-2019

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU Lundi 07 Avril 2019

MEMBRES PRESENTS : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
BOUGUessa Allaoua

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE DES AFFAIRES
- 03)-PROGRAMMATION CHAMPIONNAT HONNEUR ET JEUNES

1)-**COURRIER**

- La Commission a pris connaissance du courrier arrivée.

2)- **ETUDE DES AFFAIRES.**

AFFAIRE N° 52 /- Rencontre N.O.S.B – J.S.T (S) du 02-04-2019.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe J.S.T (S) sur le lieu de la rencontre
- Vu les rapports des officiels qui signalent l'absence de l'équipe J.S.T (S).
- Attendu que l'équipe J.S.T n'a fourni aucune pièce justificative de son absence
- Vu l'article 62 des R.G de la F.A.F
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club J.S.T (S) et en attribue le gain du match à l'équipe (S) du club N.O.S.B par le score de 03 Buts à 00
- Défalcation de 06 points à l'équipe J.S.T (S)
- Une amende de **15.000.00** D.A est infligée au club J.S.T payable avant le 06-05-2019.

AFFAIRE N° 53 /- Rencontre HBAR – AFM (S) du 06-04-2019.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'impraticabilité du terrain de Ahmed Rachedi
- Vu les rapports des officiels qui signalent terrain impraticable.
- Par ces motifs la C.O.S décide match à reprogrammer le Mardi 09 Avril 2019

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU Mardi 09 Avril 2019

MEMBRES PRESENTS : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
BOUGUessa Allaoua

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE DES AFFAIRES
- 03)-PROGRAMMATION CHAMPIONNAT HONNEUR ET JEUNES

1)-**COURRIER**

- La Commission a pris connaissance du courrier arrivée.

2)- **ETUDE DES AFFAIRES.**

AFFAIRE N° 54 / RENCONTRES J.S.T - R.A.A (S) du 06-04-2019

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe de J.S.T Sénior.
- Vu les rapports des officiels
- Attendu que la rencontre a été programmée à Tiberquent 06-04-2019
- Attendu que l'équipe de J.S.T a enregistré (03) trois forfaits délibérés au cours de la saison sportive 2018-2019 comme suit ;
 - 1°)- Forfait -J.S.T - E.S.T (S) du 23-02-2019
 - 2°)- Forfait -A.B.A.B.A - J.S.T (S) du 05-03-2019
 - 3°)- Forfait -N.O.S.B - J.S.T (S) du 02-04-2019
- Par ces motifs la commission déclare le forfait général du club J.S.T pour la saison sportive 2018-2019:
 - le retrait de la compétition de l'équipe J.S.T.
 - La rétrogradation de l'équipe (S) en division Pré-Honneur (Wilaya) Article 63 des R.G de la F.A.F)

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU Lundi 15 Avril 2019

MEMBRES PRESENTS : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
BOUGUessa Allaoua

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE DES AFFAIRES
- 03)-PROGRAMMATION CHAMPIONNAT HONNEUR ET JEUNES

1)-COURRIER

- La Commission a pris connaissance du courrier arrivée.

2)- ETUDE DES AFFAIRES.

AFFAIRE N° 55 /- Rencontre A.F.M - N.R.B.G/fb (U-19) du 04-04-2019.

- Non déroulement de la rencontre.
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe N.R.B.G/fb (U-19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le 04-04-2019
- Attendu que l'équipe **N.R.B.G/fb** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence
- Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club N.R.B.G/fb (U-19) et en attribue le gain de match à l'équipe (U-19) du club A.F.M par le score de 03 Buts à 00**
- Une amende de 15.000.00 D.A est infligée au club N.R.B.G/fb payable avant 14-05-2019**

AFFAIRE N° 56 /- Rencontres J.S.T – U.S.B.G/fb (U-15 - U-17 U-19) du 03-04-2019.

- Non déroulement des rencontres
- Vu les feuilles de matchs et les rapports des arbitres ou ils signalent le non déroulement des rencontres suite à l'absence de l'équipe **J.S.T** en catégories (U-15 - U-17 U19).
- Attendu que ces rencontres ont été programmées le 03-04-2019.
- Attendu que l'équipe **J.S.T** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence
- Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.
- Par ces motifs la C.O.S décide matchs perdus par pénalité au club J.S.T (U-15 - U-17 et U-19) et en attribue les gains des matchs à l'équipe (U-17 et U-19) U.S.B.G/fb par le score de 03 Buts à 00**
- Une amende de 45.000.00 D.A est infligée au club J.S.T (15.000.00 D.A) par chaque catégorie payable avant 14-05-2019**

AFFAIRE N° 57 /- Rencontres M.B.A – E.S.T (U-17 U-19) du 01-04-2019.

- Non déroulement des rencontres
- Vu les feuilles de matchs et les rapports des arbitres ou ils signalent le non déroulement des rencontres suite à l'absence de l'équipe **M.B.A** en catégories (U-17 U19).
- Attendu que ces rencontres ont été programmées le 01-04-2019 .
- Attendu que l'équipe **M.B.A** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence
- Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.
- Par ces motifs la C.O.S décide matchs perdus par pénalité au club M.B.A (U-17 et U-19) et en attribue les gains des matchs à l'équipe (U-17 et U-19) E.S.T par le score de 03 Buts à 00**
- Une amende de 30.000.00 D.A est infligée au club M.B.A (15.000.00 D.A) par chaque catégorie payable avant 14-05-2019.**

AFFAIRE N° 58 /- Rencontre J.S.A.M – J.S.B.T (U-19) du 31-03-2019.

-Non déroulement de la rencontre.

-Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe J.S.B.T (U-19) sur le lieu de la rencontre

-Attendu que la rencontre a été programmée le 31-03-2019

-Attendu que l'équipe **J.S.B.T** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence

-Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.

-Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club J.S.B.T (U-19) et en attribue le gain de match à l'équipe (U-19) du club J.S.A.M par le score de 03 Buts à 00

-Une amende de 15.000.00 D.A est infligée au club J.S.B.T payable avant 14-05-2019.

AFFAIRE N° 59 /- Rencontre M.B.A – E.S.T (U-15) du 12-04-2019.

-Non déroulement de la rencontre.

-Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe M.B.A (U-15) sur le lieu de la rencontre

-Attendu que la rencontre a été programmée le 12-04-2019

-Attendu que l'équipe **M.B.A** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence

-Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.

-Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club M.B.A (U-15) et en attribue le gain de match à l'équipe (U-15) du club E.S.T par le score de 03 Buts à 00

-Une amende de 15.000.00 D.A est infligée au club M.B.A payable avant 14-05-2019.

AFFAIRE N° 60 /- Rencontre I.R.C.M - M.B.A (U-15) du 03-04-2019.

-Non déroulement de la rencontre.

-Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe M.B.A (U-15) sur le lieu de la rencontre

-Attendu que la rencontre a été programmée le 03-04-2019

-Attendu que l'équipe **M.B.A** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence

-Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.

-Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club M.B.A (U-15) et en attribue le gain de match à l'équipe (U-15) du club I.R.C.M par le score de 03 Buts à 00

-Une amende de 15.000.00 D.A est infligée au club M.B.A payable avant 14-05-2019.

AFFAIRE N° 61 RENCONTRES M.B.A – J.S.B.T (S) du 11-04-2019

-Non déroulement de la rencontre

-Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de Service d'ordre.

-Vu les rapports des officiels

-Attendu que la rencontre a été programmée à Chelghoum-Laid le mardi 11-04-2019

-Attendu que le club M.B.A n'a pas tenu d'obtenir la présence du service d'ordre pour la rencontre.

-Vu l'article 50 des R.G de la F.A.F)

-Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club M.B.A (S) et en attribue le gain de match à l'équipe (J.S.B.T) (S) par le score de 03 Buts à 00

-Défalcation de 03 points à l'équipe M.B.A (S)

- Une amende de 10.000.00 D.A est infligée au club M.B.A payable avant le 14-05-2019.

AFFAIRE N° 62 /- Rencontre N.O.S.B – W.R.M (S) du 13-04-2019.

-Non déroulement de la rencontre

-Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe W.R.M (S) sur le lieu de la rencontre

-Vu les rapports des officiels qui signalent l'absence de l'équipe W.R.M (S).

-Attendu que l'équipe W.R.M n'a fourni aucune pièce justificative de son absence

-Vu l'article 62 des R.G de la F.A.F

-Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club W.R.M (S) et en attribue le gain du match à l'équipe (S) du club N.O.S.B par le score de 03 Buts à 00

-Défalcation de 06 points à l'équipe J.S.T (S)

- Une amende de 15.000.00 D.A est infligée au club W.R.Mila payable avant le 14-05-2019.

AFFAIRE N° 63 /- Rencontres U.S.Z - J.S.T (U-15 - U-17 U-19) du 12-04-2019.

-Non déroulement des rencontres

-Vu les feuilles de matchs et les rapports des arbitres ou ils signalent le non déroulement des rencontres suite à l'absence de l'équipe **J.S.T** en catégories (U-15 - U-17 U19).

-Attendu que ces rencontres ont été programmées le 12-04-2019.

-Attendu que l'équipe **J.S.T** n'a fourni aucune pièce justificative de son absence

-Vu l'article 52 des R.G de la F.A.F Jeunes.

-Par ces motifs la C.O.S décide matchs perdus par pénalité au club J.S.T (U-15 - U-17 et U-19) et en attribue les gains des matchs à l'équipe (U-17 et U-19) U.S.Z par le score de 03 Buts à 00

-Une amende de 45.000.00 D.A est infligée au club J.S.T (15.000.00 D.A) par chaque catégorie payable avant 14-05-2019.

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU Mercredi 24 Avril 2019

MEMBRES PRESENTS : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
BOUGUessa Allaoua

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE DES AFFAIRES
- 03)-PROGRAMMATION CHAMPIONNAT JEUNES

1)-COURRIER

- La Commission a pris connaissance du courrier arrivée.

2)- ETUDE DES AFFAIRES.

AFFAIRE N° 66 /- Rencontre U.S.Z - U.S.S.M (S) du 20-04-2019.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe U.S.S.M (S) sur le lieu de la rencontre
- Vu les rapports des officiels qui signalent l'absence de l'équipe U.S.S.M (S).
- Attendu que l'équipe U.S.S.M n'a fourni aucune pièce justificative de son absence
- Vu l'article 62 des R.G de la F.A.F
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club U.S.S.M (S) et en attribue le gain du match à l'équipe (S) du club U.S.Z par le score de 03 Buts à 00
- Défalcation de 06 points à l'équipe U.S.S.M (S)
- Une amende de **15.000.00** D.A est infligée au club U.S.S.M payable avant le 23-05-2019.

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU 29 Avril 2019

MEMBRES PRESENTS : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
BOUGUessa Allaoua

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE D'UNE AFFAIRE

1)-**COURRIER**

- La Commission a pris connaissance du courrier arrivée.

2)- **ETUDE D'UNE AFFAIRE.**

AFFAIRE N° 67 /- Rencontre E.S.T – A.F.M (S) du 20-04-2019.

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu les rapports des délégués
- Vu le rapport du superviseur désigné par la ligue
- Vu le rapport des services de sécurité.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire arrêtée à la 87° Mn de jeu, en raison du décision de l'arbitre qui a signalé un penalty en faveur de l'équipe locale (E.S.T) .
- Attendu que l'équipe (AFM) à refuser de ne pas reprendre le jeu .
- Attendu que l'arbitre à donner le temps réglementaire pour reprendre le jeu.
- Après l'écoulement du temps réglementaire l'équipe visiteuse (AFM) refuse d'obtempérer la décision de l'arbitre et quitte définitivement le terrain.
- Vu l'article 62 des R.G de la F.A.F.**
- En égard à tous ce qui procède la commission décide ce qui suit :
- Match perdu pour l'équipe (AFM) Sénior pour en attribuer le gain du match à l'équipe de l'E.S.T par le score de 03 buts à 00 .
- Défalcation de 06 points (phase retour) .
- Une amende de 15 000.00 D.A est infligée au club A.F.M payable avant 28-04-2019.